

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Chambre de
recours pour les membres du personnel du Service général
de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux**

A.Gt 10-11-2022

M.B. 27-01-2023

Modifications :

A.Gt. 11-10-2024 – M.B. 08-11-2024

A.Gt. 18-07-2025 – M.B. 07-08-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, les articles 123 et 132 ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2019 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Chambre de recours pour les membres du personnel du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux ;

Considérant la proposition de désignation des membres représentatifs des organisations syndicales en date du 28 mars 2022 et du 28 avril 2022 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés membres de la Chambre de recours pour les membres du personnel du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux :

1° en qualité de Président de la Chambre de recours :

Membre effectif	Membre suppléant
Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général	Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

2° par le Gouvernement :

Membres effectifs	Membres suppléants
Jan MICHIELS, Directeur général adjoint	Anne HELLEMANS, Directrice générale adjointe
Michel ALBERT, Directeur général adjoint	M.-Ch. SIMON, Directrice générale adjointe
Damien REBELLA, Directeur général adjoint	Philippe LEMAYLLEUX, Directeur général adjoint

3° sur proposition des organisations syndicales représentatives, parmi les délégués au contrat d'objectifs si c'est un délégué au contrat d'objectifs qui introduit le recours :

Membres effectifs	Membres suppléants
[Emilie STEVANONI] ¹ , Déléguée au contrat d'objectifs	[Pascal FIEVEZ, Délégué au contrat d'objectifs] ²
Yves THOMEE, Délégué au contrat d'objectifs	Thierry VANDERMOTTEN, Délégué au contrat d'objectifs
Nathalie RUELENS, Déléguée au contrat d'objectifs	[Nadine CHANET] ³ , Déléguée au contrat d'objectifs

4° sur proposition des organisations syndicales représentatives, parmi les directeurs de zone si c'est un directeur de zone qui introduit le recours :

Membres effectifs	Membres suppléants
Nicolas DEMANDE, Directeur de zone	Sophie VITRY, Directrice de zone
Nadine JOELANTS, Directrice de zone	NA
Nathalie LEVAUX, Directrice de zone	NA

5° en qualité de secrétaire de la Chambre de recours :

Membre effectif	Membre suppléant
[Aude LOUIS] ⁴ , attachée	[Reyhane KARACA, attachée] ⁵

6° en qualité de rapporteur :

Membre effectif	Membre suppléant
[Auriane XHROUET] ⁶ , attachée juriste	[Assia BEN AYED] ⁷ , attachée juriste

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2019 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour les membres du personnel du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Bruxelles, le 10 novembre 2022.

¹Remplacé par l'A.Gt. 18-07-2025

²Remplacé par l'A.Gt. 18-07-2025

³Remplacé par l'A.Gt. 18-07-2025

⁴Remplacé par l'A.Gt. 18-07-2025

⁵Remplacé par l'A.Gt. 18-07-2025

⁶Remplacé par l'A.Gt. 11-10-2024

⁷Remplacé par l'A.Gt. 11-10-2024

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,
C. DESIR